

SEANCE DU 7 MARS 2013

L'an deux mil treize le sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 02/03/2013, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mme GUERIN Isabelle, Mrs DURAND, GREMAT, VANDENDORPE, Mme GUÉRIN Magali, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Mr MASSÉ.

Absent : Mr AVOLIO.

Madame Laurence CHAVIGNY est élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande l'accord des conseillers afin d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2013 pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales rue de Cambraye.
- Demande de subvention au titre de fonds de concours de la CCSMT pour les travaux d'assainissement eaux usées des Mariaux.

2013/08 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES PRIMAIRES DU VAL DE VIENNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne dans sa séance du 02 octobre 2012 a modifié les statuts en son article 3 qui a pour objet l'adresse du siège social :

Article 3 : Le siège social du syndicat est fixé à la « Mile-Les Passerelles », 77 avenue du Général de Gaulle – 37800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la modification de l'article 3 portant sur le changement d'adresse du siège social du SIEP Val de Vienne et approuve les nouveaux statuts.

2013/09 – SUBVENTION ANNEE 2013 au Fonds Local Emploi Solidarité

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter une subvention au Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.) de l'arrondissement de Chinon qui soutient les employeurs créant des emplois en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) avec participation au financement des formations des salariés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE un montant de 200,00 Euros à verser au F.L.E.S. pour l'année 2013.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2013 au compte 6574.

2013/10 – DEMANDE DE VERSEMENT DU FORFAIT COMMUNAL

Ecole Sacré-Cœur de Richelieu

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil de la demande de versement du forfait communal pour un élève de primaire résidant sur notre commune et scolarisé à l'école du Sacré-Cœur de Richelieu.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser la participation financière compte tenu que la commune de Marcilly-sur-Vienne possède les classes de CM1-CM2 et la capacité nécessaire pour accueillir la scolarité de l'élève concerné.

2013/11 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Monsieur le Maire présente au Conseil l'état de notification des taux d'imposition pour 2013 dressé par les services fiscaux.

Après avoir pris connaissance des variations des bases d'imposition pour 2013 et des taux proposés,

Après avoir calculé le produit assuré pour l'année 2013,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas augmenter les taux cette année et de reconduire ceux votés en 2012 :

- Taxe d'Habitation	11,52 %	Produit = 54 190 €
- Taxe Foncière (bâti)	15,42 %	Produit = 43 515 €
- Taxe Foncière (non bâti)	35,25 %	Produit = 17 942 €

Ce qui donne un produit fiscal attendu de **115 647 Euros**.

2013/12 – ACHAT MATERIEL TECHNIQUE Plaque vibrante

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise
«GARAGE MECA J.C.A. SARL» de l'Ile Bouchard concernant la fourniture d'une plaque vibrante.

Propositions faites :

PLAQUE Vibrante MARQUE BELLE 1 614,60 Euros TTC

PLAQUE Vibrante MARQUE LMER 1 704,30 Euros TTC

Après examen et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RETIENT la proposition de la plaque vibrante de marque BELLE d'un montant de 1 614,60 Euros TTC.

AUTORISE le Maire à signer le bon de commande à l'Entreprise GARAGE MECA J.C.A. SARL à l'Ile Bouchard.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2013 au compte 21578.

2013/13– DEMANDE DE SUBVENTION dans le cadre de la RESERVE PARLEMENTAIRE 2013 pour la réhabilitation de la mairie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation de la mairie avec notamment la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le Maire informe qu'il est possible de présenter une demande d'aide financière auprès de Monsieur le Député Laurent BAUMEL, au titre de la réserve parlementaire, et propose au Conseil Municipal de solliciter cette aide financière.

Le coût global des travaux est estimé à 159 016,37 Euros dont 137 469,43 Euros H.T. de travaux, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

Réserve parlementaire	9 000,00 Euros
Subvention DETR 2012	41 241,00 Euros
Subvention REGION	15 000,00 Euros
Fonds de concours CCSMT	20 000,00 Euros
Autofinancement de la commune	73 775,37 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le dossier et sollicite une aide financière au titre de la réserve parlementaire 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

2013/14 – DEMANDE DE SUBVENTION au titre du FDACR 2013

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation du Conseiller Général du canton de Sainte Maure pour la demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes Rurales.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales « rue de Cambraye ».

Le devis de la SARL THIBAUT s'élève à 58 220,00 Euros H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet présenté par le Maire.

DECIDE d'inscrire l'opération et SOLLICITE une subvention au Conseil Général au titre du F.D.A.C.R. 2013.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2013/15 - DEMANDE DE SUBVENTION dans le cadre de la RESERVE PARLEMENTAIRE RESEAU EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé d'entreprendre des travaux d'évacuation des eaux pluviales « rue de Cambraye ».

Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il serait opportun de présenter une demande d'aide financière auprès de Monsieur le Sénateur Jean GERMAIN, au titre de la Réserve parlementaire.

Considérant la réalisation indispensable de cette opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à cette demande de réserve parlementaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces qui s'y rapportent.

2013/16 - CONVENTION SERVITUDE SOUTERRAINE avec le SIEIL Extension Basse Tension lieu dit « Les Perrières »

Dans le cadre des travaux d'extension du réseau électrique Basse Tension au lieudit « Les Perrières », Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire concernant le projet de convention de servitude souterraine en vue de permettre l'établissement et l'exploitation sur la parcelle cadastrée Section ZK 158p (construction maison individuelle) CR n° 9 lieudit Les Perrières, une ligne électrique souterraine avec une largeur d'emprise de 0,30 m sur une longueur d'environ 21 mètres.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer la convention de servitude souterraine avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire, représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitude souterraine ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

2013/17 - DEMANDE DE SUBVENTION au titre du FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN

Dans le cadre du dossier relatif aux travaux assainissement eaux usées des Mariaux, le Conseil Municipal,

Considérant que le projet proposé peut bénéficier de l'aide au titre d'un fonds de concours pour aider au financement de ces travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		FINANCEMENTS	
Travaux	239 000,00 Euros	Conseil Général	19 845,00 Euros
		Etat (réserve parlementaire)	7 500,00 Euros
Honoraires et divers	36 000,00 Euros	Fonds de concours	10 000,00 Euros
		Emprunt	200 000,00 Euros
		Autofinancement	37 655,00 Euros
	275 000,00 Euros		275 000,00 Euros

2013/18 - RENOUELEMENT BAIL COMMERCIAL COMMERCE MULTISERVICE 3 Place de l'Eglise

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail en date du 22 juillet 2004, entre la commune et Monsieur et Madame RABUSSEAU Claude pour un local à usage commercial (multiservice) situé 3 Place de l'Eglise était consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives à compter du 16 août 2004 et pour un loyer annuel de trois mille deux cent quarante euros (270,00 Euros H.T.par mois).

Par courrier en date du 27 février 2013, Monsieur Claude RABUSSEAU sollicite le renouvellement du bail commercial arrivant à échéance le 15 août 2013.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de renouveler le bail commercial situé 3 Place de l'Eglise à Marcilly-sur-Vienne à Monsieur et Madame Claude RABUSSEAU.

APPROUVE le bail commercial d'une durée de neuf années entières et consécutives.

DECIDE de fixer le montant du loyer annuel à trois mille deux cent quarante euros payable en douze échéances mensuelles hors taxes soit 270 EUROS H.T. par mois.

AUTORISE le Maire à signer le nouveau bail commercial à intervenir et tous les documents s'y rapportant, par devant Maître Valérie GEORGES, Notaire à Saint-Epain.

2013/19 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES à l'école primaire

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires,

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme :

- La mise en œuvre de la réforme est prévue pour la rentrée scolaire 2013, avec possibilité de report à la rentrée 2014. En cas de report, il convient :
 - D'en faire la demande auprès du Directeur Académique, au plus tard le 31 mars 2013.
 - De faire une saisine auprès du Conseil Général, compétent en matière de financement et d'organisation des transports scolaires.
- L'organisation du temps scolaire est élaborée par les maires (municipalités) et les conseils d'école, puis arrêtée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN). Ce temps scolaire doit respecter le cadre suivant :
 - 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.
 - 5h30 maximum par journée d'enseignement et 3h30 maximum pour la demi-journée.
 - 1h30 au minimum pour la pause méridienne.
 - 36 semaines par an.
- Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont assurées par les enseignants pour apporter une aide aux élèves (36 heures annuelles par enseignant).
- Les collectivités territoriales élaborent le projet éducatif territorial (PEDT) pour garantir la continuité éducative en dehors du temps scolaire. Les activités périscolaires (culturelles, artistiques et sportives) sont organisées et prises en charge par les collectivités locales.

Monsieur Vandendorpe, Président du SIEPVV fait la synthèse du conseil d'école de ce jour avec les enseignants du RPI, les parents d'élèves, les municipalités et le SIEPVV :

- Selon le sondage mené par le SIEP, les familles ont déjà quelques éléments de réponse aux nouvelles contraintes du mercredi, envisageant même une participation financière.
- Les parents se prononcent toutefois pour le report de la mise en œuvre de la réforme.

Considérant que :

- La répartition actuelle du temps d'enseignement est préjudiciable aux apprentissages
- L'organisation sur quatre jours et demi semble plus respectueuse des rythmes naturels des enfants.
- le dialogue et la concertation menés avec les enseignantes de Marcilly-sur-Vienne

soulignent leur souhait d'appliquer la réforme des rythmes à l'école primaire dès la rentrée 2013.

- La proposition d'organisation du temps scolaire élaborée par les enseignantes du RPI répond aux principes généraux du décret.
- La proposition permettrait de maintenir l'organisation actuelle des transports scolaires, Primaire et Collège.
- L'accueil et la surveillance seraient effectués dans les mêmes conditions que les autres jours.
- L'organisation des activités périscolaires pourrait s'appuyer sur l'ALSH de Nouâtre.
- Une dotation de 50 euros par élève sera attribuée pour la mise en place de la réforme pour l'année scolaire 2013-2014
- La mise en place des activités périscolaires est évolutive.

À l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

QUESTIONS DIVERSES

La commission des finances se réunira le vendredi 8 mars 2013 pour la préparation des budgets de l'année 2013.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mercredi 20 mars 2013 à 20 heures pour le vote des budgets 2013.

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,